



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU ROCHER-PERCÉ

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT SUIVANT :

Projet de règlement numéro 536-2019 modifiant le *Règlement de zonage numéro 436-2011* afin de diminuer la distance minimale entre les emplacements pour les tentes et les roulottes et tout chemin public à l'intérieur de la zone 262-Rec.

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée, greffière de la Ville de Percé :

1. **QUE** lors d'une séance qui s'est tenue le 14 mai 2019, le conseil municipal a adopté le projet de règlement mentionné ci-dessus;
2. **QUE** le projet de règlement vise la zone 262-Rec qui est située à la sortie ouest du village de Percé (secteur de la côte Surprise), entre la route 132 ouest et la mer, le tout tel qu'illustré ci-dessous :



3. **QUE** le projet de règlement ne contient pas de disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire;
4. **QU'**une assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement aura lieu à l'hôtel de ville de Percé, situé au 137, route 132 Ouest, **le lundi 3 juin 2019, à 19 h**, au cours de laquelle seront expliqués le projet de règlement et les conséquences de son adoption;

5. **QU'**au cours de cette assemblée, les personnes et organismes intéressés pourront s'exprimer sur le projet de règlement;
6. **QUE** le projet de règlement peut être consulté à l'hôtel de ville de Percé, au bureau de la soussignée, aux heures normales d'ouverture.

Donné à Percé, le 15 mai 2019.

**Gemma Vibert,
Greffière**